

Édito

Ce numéro du Comcom' info met particulièrement l'accent sur les actions liées à la préservation de notre environnement, un élément essentiel de notre cadre de vie.

Les articles consacrés à la transition énergétique avec les nouvelles installations solaires soulignent la volonté de la Communauté de Communes de s'engager dans la transition énergétique tout en baissant le coût d'exploitation de nos équipements.

Un coup de chapeau également à nos équipes d'encadrants des périscolaires pour leur participation à l'opération « anti gaspi » et à la commission sociale qui n'est jamais à court d'idées pour proposer des solutions innovantes aux habitants de notre vallée

Bonne lecture à tous.

Jean-Marc RIEBEL

Président de la Communauté
de Communes de la Vallée de Villé
Maire de Saint-Maurice

Sommaire

- Brûlage des déchets verts p.2
- Vos branches : quoi en faire ? p.2
- La tonte de gazon p.2
- NATURA 2000 : un animateur pour préserver la biodiversité p.3
- Protection du milieu aquatique p.3
- Le soleil donne ! p.4
- Borne de recharge pour véhicules électriques p.4

À la une

ANTI GASPI ATTITUDE MOINS DE DÉCHET DANS LES ASSIETTES DES PÉRISCOLAIRES

N. ZEHNER

Une campagne « anti gaspi attitude » organisée par le SMICTOM en partenariat avec API, l'ARIENA et la Maison de la Nature s'est déroulée dans les périscolaires de Villé, Fouchy, Thanvillé et Dieffenbach-au-Val de septembre 2016 à mars 2018. Caroline Butterlin et Delphine Blanquart responsables des périscolaires à la Maison de l'Enfant adhèrent de suite à ce projet pédagogique ainsi que les animateurs qui participèrent à des formations. Le projet fut également présenté aux familles. Un des objectifs fut de réduire de 30 % les déchets alimentaires. Durant 9 semaines les restes des assiettes furent pesés. À mi-parcours on passa à Fouchy de 5,6 kg de restes en assiettes par semaine à 3,22 kg et plus aucun gaspillage de pain. La consigne, je goûte, si j'aime je reprends, j'écoute ma faim. Les fruits sont prédécoupés pour ne pas les gaspiller. Des jeux furent organisés entre les différents périscolaires ainsi que des ateliers (fabrication de barres de céréales, origine et conservation des yaourts pasteurisés et frais, recyclage des emballages).



Objectif 2022, 100 kg/an/habitant dans la poubelle grise au lieu de 175 kg actuellement (dont 41 % pourraient être compostés et 12 % jetés dans la poubelle jaune). À noter que 46 % des familles compostent déjà en Centre Alsace.

Pour finir Caroline Butterlin insiste sur le fait que sans l'enthousiasme, l'investissement et la conviction des animateurs cette opération n'aurait pas pu être réalisée. Merci à toute l'équipe.

En bref

Épicerie Sociale

L'Épicerie Sociale « l'Aspérule » recherche des vergers pour son atelier « jus de pomme ». Contactez N. Zehner au **06 07 08 07 75**.



Photo : CC_Vraine

Mutuelle intercommunale

Pour les personnes intéressées par la mutuelle intercommunale et qui n'ont pas pu assister à la réunion publique du 27/04 à la MJC à Villé, nous vous informons que d'autres réunions vont être organisées dans les mois à venir dans différentes communes de la vallée ainsi qu'une réunion destinée aux clubs seniors. Les dates vous seront communiquées par affichage et par la presse.

N° ISSN : 1636-2764

Dépôt légal : 2^e trimestre 2018

Directeur de la publication :

Jean-Marc RIEBEL, président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé

1 rue principale - 67220 BASSEMBERG

Tél : 03 88 58 91 65 - Fax : 03 88 57 17 46

E-mail : contact@valleedeville.fr

<http://www.valleedeville.fr>

Coordination : Commission Communication

Conception graphique : www.atelierec.com

Impression : Deklic Graphique

Imprimé sur papier aux normes PEFC



Environnement

BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS

Smictom

Une pratique polluante pour l'environnement et toxique pour la santé

Cette pratique est interdite. En effet, au-delà des possibles troubles de voisinage (odeurs, fumée) et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants en quantités importantes, dont des particules qui véhiculent des composés cancérigènes.

Le saviez-vous ?

- Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre rejette autant de polluants qu'un parcours de 18 000 km avec une voiture essence ou 6 000 km avec une voiture diesel.
- Brûler ses végétaux produit jusqu'à 900 fois plus de particules fines qu'un trajet de 20 km jusqu'à la déchèterie.
- Une contravention de 450€ peut être dressée à un particulier qui brûle ses déchets verts (article 131-13 du nouveau Code pénal).



Les bonnes alternatives pour vous et votre jardin

Privilégions des solutions alternatives comme le compostage, le broyage et le paillage.

Avec le compostage, éliminez les tontes de pelouse et le feuillage. Avec le broyage de vos petits et gros branchages vous disposerez de paillage pour vous faciliter la vie au jardin. Cela vous évitera des allers-retours fastidieux en déchèterie, qui reste la solution de dernier recours pour ne pas brûler vos déchets verts.

Retrouvez toutes nos astuces avec le **hashtag #jardin** sur www.smictom-alsacecentrale.fr

VOS BRANCHES : QUOI EN FAIRE ?

A. FRIGENI

Vous pouvez continuer, comme par le passé, à apporter vos déchets verts (branches, résidus de taille, etc...) en déchetterie. Pour notre vallée ce sont 600 tonnes par an.

Au lieu de considérer ces matériaux comme des déchets, voyez-les comme une richesse potentielle, de l'engrais naturel, du broyat protecteur, du compost nourricier.

Parmi les alternatives, Arboriculteurs et Guides Jardin de la Vallée proposent le broyage à domicile avec le broyeur illustré ci-dessous. Il peut se faufiler presque partout. Vous pourrez à cette occasion échanger sur le paillage, culture en butte, etc...

Une participation d'environ 50€ pour la demi-journée est demandée. Mais vous n'aurez plus à vous déplacer. Vos sols seront plus riches et plus sains. Vos plantes seront plus résistantes. Vous économiserez, du temps de désherbage et d'arrosage !

Contact, conseils :

Augustin FRIGENI au **06 07 56 70 81** ou acjca.valdeville@gmail.com



LA TONTE DE GAZON : DE L'OR VERT

A. FRIGENI

L'herbe après la tonte ?

- **Votre tondeuse dispose d'un système « mulching »** : la tonte est finement hachée et restera en place. Elle se décomposera rapidement et nourrira le sol sans favoriser l'apparition de mousses.
- **Dans le composteur** : une bonne solution ! Mais ne pas en mettre de trop à la fois. Alternier le dur et le mou, le sec

et l'humide c'est ce qui rend ce « mille-feuilles » agréable à déguster par les vers !

- **Sous forme d'azote** : en fine couche dans votre potager, dans vos fleurs, elle boostera leur croissance. La couche de gazon ne doit pas excéder deux centimètres pour pouvoir se décomposer rapidement.

- **Ou alors en déchetterie** : mais « trimballer » vos sacs, vous déplacer et nettoyer voiture et remorque. Pas forcément plus simple !

Contact, conseils : Augustin FRIGENI
au **06 07 56 70 81**
ou acjca.valdeville@gmail.com



NATURA 2000 : UN ANIMATEUR POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

T. FROELICHER



Le site Natura 2000 « Val de Villé-Ried de la Schernetz » s'étend sur 2068 ha dont plus des 2/3 dans la vallée de Villé. Il se caractérise par 15 habitats remarquables et 12 espèces animales protégées qu'il convient de préserver.

La richesse des milieux et la qualité des interventions agricoles et forestières menées depuis de longues années ont été largement soulevées lors de l'élaboration

du Document d'Objectif (Docob).

Ce document dresse une photographie de la situation, fixe des objectifs et propose des actions pour pérenniser voir améliorer l'état actuel.

29 actions ont ainsi été définies et validées à l'unanimité par un

Comité de Pilotage composé d'élus, de représentants des propriétaires et usagers (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs et forestiers), de représentants des associations environnementales et de représentants des services de l'État.

Pour mettre en œuvre ces actions, sensibiliser le public et les différents acteurs sur le bien-fondé de ces démarches, un animateur, financé à 100% par l'État et

l'Europe et mutualisé avec la vallée de la Bruche pour les sites Natura 2000 « Champ du Feu », « Crêtes du Donon-Schneeberg » et « Massif du Donon – Schneeberg – Grossmann », vient d'être embauché.

Il s'agit de Monsieur Adrien BOILLOT, ingénieur agronome, bien connu dans la vallée voisine pour y avoir effectué un stage de 6 mois sur la biodiversité et y avoir animé des sorties ornithologiques.

Spécialiste également en photos animales, nous lui souhaitons la bienvenue sur notre territoire et un vif succès dans le rôle d'ambassadeur et de médiateur en faveur de l'environnement.

Pour le joindre : Communauté de Communes de la vallée de la Bruche
114 Grand Rue - 67130 Schirmeck
03 88 97 86 20
a.boillot@valleedelabruche.fr

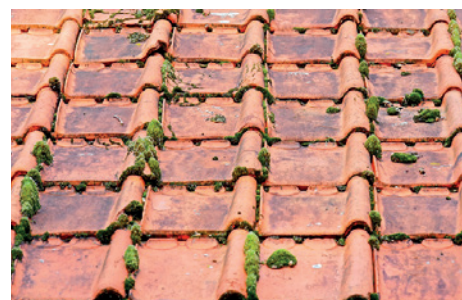
PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

J-M OLIOT (Garde Pêche Particulier AAPPMA de la vallée de villé)

Nettoyage / démoussage des toitures et vidange des piscines

Attention, chaque année des pollutions provoquent des atteintes graves, voire la destruction du milieu aquatique dans le

Giessen. Ces pollutions sont souvent le fait de particuliers qui effectuent ou font effectuer le nettoyage / démoussage ●●●



... de leurs toitures avec des produits nocifs ou de vidanges directes de piscines. Il faut savoir que les écoulements de toitures sont collectés par le réseau d'eaux pluviales et sont rejetés directement dans le milieu naturel sans passer par la station d'épuration.

Pour éviter tout risque de pollution, si vous devez faire nettoyer votre toiture, ne confiez cette opération qu'à une entreprise agréée qui connaît les règles de sécurité à respecter et demandez-lui une facture en bonne et due forme. Si vous devez vidanger votre piscine, respectez

les règles de salubrité et ne rejetez jamais directement dans le réseau d'eaux pluviales.

En respectant ces principes, vous aidez à préserver la qualité de notre vallée.

Énergie

LE SOLEIL DONNE !

M. SUTTER



Depuis leur mise en service courant février, les 200 m² de capteurs solaires thermiques préchauffent le réseau de chaleur de la zone de loisirs.

Initialement prévus sur le toit du centre nautique, ils ont dû être posés au sol, le toit du centre nautique ne pouvant supporter la surcharge.

Leur implantation en amont de la chaudière biomasse assure un rendement

optimum directement injecté sur le réseau de chaleur, afin de réduire au maximum l'enclenchement des chaudières fioul pour maintenir des températures constantes au centre nautique et dans les bâtiments de la zone de loisirs : MJC et maison de l'enfant, médiathèque, centre administratif.

Pour exemple, sur le mois d'avril, 92% de la chaleur nécessaire a été produite par les ENR (énergies renouvelables : champ solaire + chaudière biomasse), avec une plage de production solaire lors des jours ensoleillés entre 10h et 17h, et des maximums vers 14h.

La chaudière biomasse pourra tourner au ralenti, voir complètement s'arrêter en journée durant l'été, et reprendra sa part active en automne.

Le moindre rayon de soleil, même en hiver, sera utilisé par ces capteurs thermiques pour l'optimisation énergétique.



UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES DANS LA ZONE DE LOISIRS À BASSEMBERG !

Dans le cadre de l'utilisation des énergies renouvelables et de l'optimisation énergétique, la Communauté de communes en partenariat avec TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance verte), a installé une borne de recharge pour véhicules électriques reliée aux panneaux solaires sur le garage du centre nautique.

Elle est gérée par l'application FRESHMILES, et permet de connecter deux véhicules simultanément.

La tarification proposée :

- Temps de branchement sans consommation de 8h à 20h : 0,60 € par demi-heure.
- Temps de branchement sans consommation de 20h à 8h : gratuit.
- Temps de charge : 0,60 € par demi-heure.
- Toute demi-heure entamée est due.

Son fonctionnement est détaillé sur le site de FRESHMILES : www.freshmile.com

Réunions publiques – PLUi

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, 5 réunions publiques seront organisées dans la vallée de Villé (à 20h) :

Dates	Lieux	Communes concernées
Mercredi 12/09/2018	Salle des Fêtes de Dieffenbach-au-Val	Dieffenbach-au-Val, Neubois, Neuve-Église
Jeudi 13/09/2018	Salle des Fêtes de Triembach-au-Val	Saint Maurice, Saint Pierre Bois, Thanvillé, Triembach-au-Val
Mercredi 19/09/2018	Salle d'Animation de l'École Primaire de Villé	Albé, Bassembourg, Villé
Jeudi 20/09/2018	Salle Polyvalente de Lalaye	Breitenau, Fouchy, Lalaye, Urbeis
Vendredi 21/09/2018	Foyer Saint Antoine à Maisonsgoutte	Breitenbach, Maisonsgoutte, Saint Martin, Steige